

t.851-41

t.851-50

t.851-68

t.143.0(6)

- GI/bj

3003 Berne, le 3 mai 1978

Etat des négociations internationales en vue de la
reconstitution des Banques et Fonds régionaux de dé-
veloppement

1. Les négociations en vue de la reconstitution des moyens du Fonds Asiatique de Développement, du Fonds Africain de Développement et de la Banque Interaméricaine de Développement en sont au stade suivant:

- a) Fonds Asiatique de Développement (3ème reconstitution)

La 3ème réunion consultative des pays donateurs s'est tenue à Vienne les 23 et 24 avril derniers. Le montant de la reconstitution a finalement été fixé à 2 milliards de dollars pour 4 ans, à quoi s'ajoutent des contributions volontaires d'un certain nombre de pays. Le montant de la contribution suisse s'élèvera à 22.1 millions de dollars, représentant la même part (1.03 %) que pour les reconstitutions précédentes.

- b) Fonds Africain de Développement (2ème reconstitution)

La 3ème réunion consultative des pays donateurs s'est tenue à Libreville le 30 avril 1978; les résultats n'en sont pas encore connus. Le montant de la reconstitution se situera probablement entre 600 et 630 millions d'unités de compte, soit 670 à 700 millions de dollars pour 3 ans. La participation de la Suisse serait de 4,06 %, soit 27 à 28 millions de dollars. Les versements pourront se faire en tranches progressives.

./.

c) Banque Interaméricaine de Développement (5ème reconstitution)
(Banque et Fonds des opérations spéciales)

Les premières négociations commenceront à la fin mai 1978 à Madrid. Selon les propositions de la Banque Interaméricaine de Développement, la contribution à verser par la Suisse se situerait entre 19.7 et 31.2 millions de dollars pour 4 ans, sans compter la part non versée de l'augmentation du capital.

Au total, les 3 reconstitutions impliqueraient des engagements pour la Suisse qui se situeraient entre 68.8 et 81.3 millions de dollars, soit, au taux de Fr. 2.- pour le dollar, 137.6 à 162.6 millions de francs.

2. Le message du 23 novembre 1977 prévoyait pour ces 3 reconstitutions un montant total de 195 millions de francs. La différence enregistrée depuis est due pour l'essentiel à la hausse du franc suisse. La diminution relative de nos obligations multilatérales devra être compensée par des augmentations de la part bilatérale, si les objectifs quantitatifs de l'aide publique suisse sont maintenus. La diminution relative des obligations multilatérales n'entraînera donc pas une réduction du montant nécessaire du crédit de programme pour la coopération technique et l'aide financière.

Copies à: - HH
- RR
- WM